



Entreprise

# CONTRAT TERRITORIAL D'OBJECTIFS ET DE PROGRÈS

## CTOP : UN APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

### CONTRAT TERRITORIAL D'OBJECTIFS ET DE PROGRÈS

#### qu'est-ce que c'est ?

Le CTOP apporte un soutien qui vise à favoriser l'adaptation des compétences aux évolutions des métiers, à encourager l'innovation et à renforcer la compétitivité des entreprises dans un contexte en constante mutation.

A travers ce programme, la Collectivité de Corse participe au financement d'actions de formation.

## 1 Bénéficiaires

Entreprises relevant du champ d'intervention d'Opco EP.

Retrouvez la liste des branches professionnelles sur [opcoep.fr](http://opcoep.fr)

## 2 Contenu

### 7 thématiques de formation :

1. Techniques et professionnelles (liées aux métiers) ;
2. Commerciales ;
3. Communication, management et gestion des ressources humaines ;
4. Langues, y compris la langue corse ;
5. Numérique, énergie et écologie ;
6. Démarche qualité et normes environnementales ;
7. Formations des encadrants, tuteurs et maîtres d'apprentissage.

Plus d'informations :  
[opcoep.fr](http://opcoep.fr)

## 3 Avantages

- Offre à l'entreprise un accompagnement financier qui permet aux salariés de bénéficier d'une formation personnalisée.
- Répond aux besoins des entreprises locales.

## 4 Durée et modalités

**Dates :** les formations se dérouleront jusqu'au 31 mai 2025.

**Durée :** minimum 7 heures.

**Format :** en présentiel ou à distance.

**Prestataire :** au choix de l'entreprise.

## 5 Financement

Coûts pédagogiques pris en charge par Opco EP avec un cofinancement de la Collectivité de Corse et un versement volontaire de l'entreprise.

## 6 Démarche

Contactez votre **conseiller Opco EP** :  
[opcoep.fr/mon-conseiller](http://opcoep.fr/mon-conseiller)